



**UNEmIG**  
Union Nationale Des Employeurs  
des Industries Gazières

# Actu de la branche des IEG *pour les salariés*

## Formation professionnelle continue

### **Les Industries Electriques et Gazières (IEG) révisent et modernisent leur accord de branche en matière de formation professionnelle**

Le 16 octobre 2015, les Groupements d'employeurs de la branche professionnelle des IEG (UFE et UNEmIG) et l'ensemble des fédérations syndicales (CFE-CGC, FCE-CFDT, CFTC-CMTE, FNME-CGT et FNEM-FO) ont signé un second avenant à l'accord de branche de 2005 relatif à la formation professionnelle continue.

Cet avenant constitue un corpus de branche lisible, actualisé et complet à dimension pédagogique.

Sa vocation est d'être, pour les salariés et l'ensemble des employeurs, un outil d'appropriation et de promotion des dispositions du nouveau cadre légal et des dispositions de branche.

#### **Les orientations politiques de la branche en matière de formation professionnelle sont :**

- **Le développement des qualifications des salariés, en réponse notamment aux grandes évolutions sociétales et technologiques** (dont la transition énergétique)
- **Des mesures de solidarité de branche en faveur de la formation au sein des TPE-PME**
- **Une volonté de contribuer par la formation, au développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
- **La facilitation de l'accès à la formation pour les salariés en situation de handicap**

Créateur de droits pour les salariés de la branche, cet avenant mobilise les dispositifs proposés par la loi du 5 mars 2014 au service de la qualification des salariés, en particulier le compte personnel formation (CPF). Un engagement est ainsi pris sur la création d'une liste de branche de formations éligibles au CPF et des abondements au CPF sont prévus pour certains publics cibles.

A noter également une mesure innovante consistant à faire bénéficier d'un financement majoré les actions de professionnalisation concourant à la mixité professionnelle.

De nombreux chantiers seront à conduire dans les prochains mois, au sein des instances paritaires de branche dédiées à la formation, pour déployer cet accord.

**SGE** DES **IEG**

SECRETARIAT DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS  
DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES

La branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG) regroupe les 156 entreprises qui, en France, exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz et dont le personnel (plus de 145 000 salariés) relève du statut national du personnel des IEG.

*Toutes les infos sur le site*  
**sgieieg.fr**